Image not found or type unknown

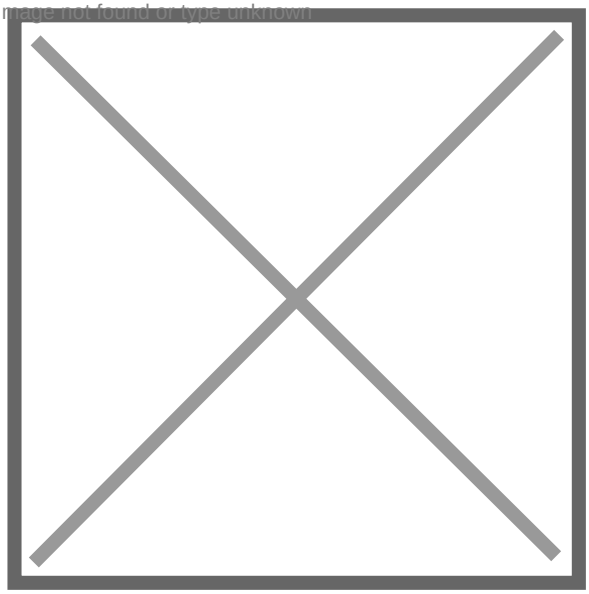

Intrum Justitia, Aliceadsl

Par **Melos4**, le **12/12/2012** à **15:03**

Bonjour,

j'ai lu plusieurs de vos messages à propos de la société Intrum Justitia et me retrouvant dans leur angle de mire, je voulais avoir des informations.

Lorsque j'ai aménagé dans mon appartement début septembre, j'ai fait appel à la société Alice adsl pour avoir internet (Grosse erreur), après plus d'un mois d'attente, je n'ai jamais bénéficié d'aucun service, mais des factures étaient prélevées. J'ai eu beau appeler le service client, ils ne considéraient pas que j'avais le moindre problème technique. Bref, je n'ai jamais eu internet, j'ai donc refusé de payer les sommes en questions et j'ai fait opposition à la banque. J'ai résilié et j'ai renvoyé le matériel. J'ai reçu les avis de réception, donc la société Alice a tout reçu. Cela c'est passé vers octobre.
Mais, aujourd'hui (12 décembre), je reçois un mail de la société INTRUM JUSTITIA qui me demande 351,37 euros, rien que ça. Je ne sais pas à quoi est dû la facture. Mais je ne dois rien à Aliceadsl, je n'ai jamais bénéficié d'aucun service, ils ont récupéré leur matériel... Je n'ai pas à payer si je n'ai rien eu, non ?
En allant voir sur le site d'Alice, les 351,37 euros sont des frais dû à la résiliation, c'est vraiment n'importe quoi. La société Intrum menace bien entendue(peut-être savent-ils que je ne suis pas experte en droit ?), et j'avoue que je ne sais pas du tout quoi faire. Je suis étudiante et bien loin d'avoir cette somme.

Je ne dois pas répondre ? C'est possible de porter plainte ?
Si quelqu'un pouvait m'aider, je lui serais vraiment reconnaissante.
Je vous remercie, Cordialement.

Melissa.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés